Boursorama, 22 novembre 2018

Les sénateurs refusent d'abaisser leur âge d'éligibilité

BOURSORAMA AVEC AFP • 22/11/2018 à 10:22

Longtemps fixé à 35 ans, l'âge d'éligibilité des sénateurs a déjà été abaissé à 30 ans, puis 24 ans au fil des ans.

Phoca PDF